

**DELIBERATION**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 4 octobre 2024**

Délibération n° 2024 – 04/10/2024 - 1

*Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de mars 11 septembre 2024*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 20  Membres présents : 13 Membres représentés : 10 Total : 23	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 23</b>  <b>Pour : 23 (unanimité)</b>  <b>Contre : 0</b>
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 septembre 2024.**

Dijon, le 8 octobre 2024  
Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

*PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 septembre 2024*

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne  
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement